

PERMIS DE CONSTRUIRE



ZAC DE L'HORLOGE ROMAINVILLE

PARCELLE D3 ROMAINVILLE 93230

<i>MAITRE D'OUVRAGE</i>	<i>PAYSAGISTE</i>	<i>ARCHITECTE</i>
SCCV HORLOGE GASTON ROUSSEL 8 Avenue Delcassé 75008 PARIS TEL 01 40 70 81 00	BASE 208 RUE SAINT MAUR 75010 PARIS TEL 01 42 77 81 81	WILMOTTE & ASSOCIES SAS 68 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE 75012 PARIS TEL 01 53 02 22 22
<i>BET FLUIDES/STRUCTURE/DESCRIPTEUR</i>	<i>BET THERMIQUE /ENVIRONNEMENT</i>	<i>AEMO</i>
PROJEX 30 PLACE SALVADOR ALLEN 59650 VILLENEUE D'ASCQ TEL 03 02 47 03 01	DIAGOBAT 30 PLACE SALVADOR ALLEN 59650 VILLENEUE D'ASCQ TEL 03 20 47 23 20	SERIATON 38 RUE DE TREVISE 75008 PARIS TEL 03 71 19 93 33
<i>CONTROLE TECHNIQUE</i>	<i>COORDINATEUR SECURITE</i>	<i>BET ACOUSTIQUE</i>
BTP CONSULTANTS 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX TEL 01 39 44 28 92	BTP CONSULTANTS 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX TEL 01 39 44 28 92	ALTIA ACOUSTIQUE 5 RUE DE CLERY 75002 PARIS TEL 01 53 00 90 65

Titre **ATTESTATION ETABLIE PAR BET CERTIFIE DANS LE DOMAINE DES SITES ET SOLS POLLUES** Echelle :
Date : 31/10/18

IND	DATE	NATURE						
CODE	PHASE	EMETTEUR	LOT	NIVEAU	ZONE	TYPE	NUMERO	INDICE
ROM	PC	SOL	00				PC 16-5	

ATTESTATION
de prise en compte des mesures de gestion de la pollution
dans le cadre d'un projet de construction

SOLER ENVIRONNEMENT

RCS : EVRY B 500 274 972

SIRET : 500 274 972 00016 - Code NAF : 7112B - Statut juridique : SAS

Domicilié : 10 rue René Cassin, 91300 MASSY

- En sa qualité de bureau d'étude certifié selon la norme NF X31-620-2, sous le numéro de certificat n°26826, délivré le 30 Janvier 2014, renouvelé le 30 janvier 2017 et valable jusqu'au 29 janvier 2020 ;

- après avoir réalisé l'étude de sol, codifiée EVAL telle que définie dans la norme NFX31-620-2, dont les résultats sont présentés dans le rapport n°E SE MAS 2018.03577.01d, pièce n°1, en date du 22/06/2018, recensant les références des documents analysés pour mener la prestation ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction ;

- après vérification de la notice descriptive PC4-Notice architecturale complétant le permis de construire du projet LOT D3 – ZAC DE L HORLOGE fournie par :

SCCV HORLOGE GASTON ROUSSEL – 832 294 664 RCS PARIS
8 avenue Delcassé – 78 005 PARIS

en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction dénommée :
LOT D3 – ZAC DE L HORLOGE
93 230 Romainville

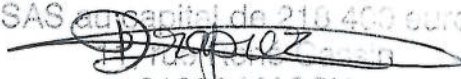
- après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2 dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse recensant les références des documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction.

Atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaire dans la conception du projet de construction,

La personne ayant réalisé l'attestation : M. DRAPIER

Le 29/10/2018 , à Massy

Signature et cachet :

SOLER ENVIRONNEMENT IT
SAS au capital de 210 400 euros

91300 MASSY
RCS EVRY 500 274 972 APE 7112B

NOTE DE SYNTHÈSE

Mission ATTES selon la norme NF X31-620-2

Adresse de l'Opération :
LOT D3 – ZAC DE L'HORLOGE

93 230 Romainville

Préparé pour :
SCCV HORLOGE GASTON ROUSSEL
8 avenue Delcassé
75 008 PARIS

Agence	Affaire	N° prestation		N° Pièce	Mission	Date	Auteur
E SE MAS	2018.03577	01	d	4	ATTES	26/10/2018	M. DRAPIER

1 RAPPEL DU CONTEXTE

La dépose d'un dossier PC nécessite la délivrance d'une Attestation pour certains cas :

- **Si le projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée** mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L512-6-1 ; L512-7-6 et L512-12-1 du Code l'Environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé ;
- **Si le projet se situe dans un secteur d'information sur les sols (zone SIS),** et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols.

Le site du projet de construction ayant accueilli une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, il y a lieu d'établir une Attestation.

2 REFERENCE DES ETUDES REALISEES

- Diagnostic de pollution du sous-sol, étape A, BURGEAP, réf. RPE 4970/A13942/CPEZ050079, 16/03/2005 ;
- Diagnostic de pollution du sous-sol, évaluation simplifiée du sous-sol, BURGEAP, réf RPE 5055/A13942/CPEZ050079, 03/05/2005 ;
- Diagnostic environnemental du Centre de Production de Romainville, ENVIRON, réf 12ERE10074, 13/12/2010 ;
- Rapport de suivi de la qualité des eaux souterraines et des gaz de sol 2012 et 2013 du CPR, ENVIRON, réf 12ERE13035, Avril 2014 ;
- Plan de gestion du site, ENVIRON, réf 12ERE14009, Juillet 2014 ;
- Addendum au plan de gestion, RAMBOLL ENVIRON, réf FRSANRM005-R2-V2, 23/02/2016 ;
- Évaluation environnementale phase 3, SOLER ENVIRONNEMENT, ref E SE MAS 2018.03577.01d ; 22/06/2018 ;
- Analyse des risques sanitaires prédictive, SOLER ENVIRONNEMENT, ref E SE MAS 2018.03577.02d, 20/06/2018
- Note technique, SOLER ENVIRONNEMENT, ref E SE MAS 2018.03577.01d, 06/07/2018

3 INFORMATIONS SUR LE PROJET

Nom du projet objet du PC : LOT D3 – ZAC DE L HORLOGE : Construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation comprenant des commerces en rez de chaussée.

Adresse du projet : LOT D3 – ZAC DE L HORLOGE – 93 230 Romainville

Maitre d'Ouvrage : SCCV HORLOGE GASTON ROUSSEL

Nom, Adresse, RCS, forme juridique : SCCV HORLOGE GASTON ROUSSEL – 8 avenue Delcassé – 75 008 Paris – 832 294 664 RCS PARIS

4 DOCUMENTS ANALYSÉS

PC4-4 Notice architecturale (Octobre 2018)

Evaluation environnementale phase 3, SOLER ENVIRONNEMENT, ref E SE MAS 2018.03577.01d ; 22/06/2018

Analyse des risques sanitaires prédictive, SOLER ENVIRONNEMENT, ref E SE MAS 2018.03577.02d, 20/06/2018

5 COMMENTAIRES

Dans le cadre de la réalisation du projet, il sera tenu compte des dispositions suivantes afin de maîtriser les impacts résiduels sur les milieux :

- Le retrait des zones de pollution concentrée
- La mise en place d'une ventilation mécanique continue (minimum 2 vol/h) au sein du niveau de sous-sol et des vides sanitaires ;
- Le recouvrement des espaces verts pleine terre par 1m de terre saine minimum sur un grillage avertisseur ;
- La mise en place des réseaux d'eau potable dans des terrains sains ;

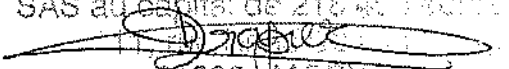
Ces recommandations sont indiquées dans la notice de présentation architecturale.

6 CONCLUSION

L'Attestation peut être délivrée.

Massy, le 29/10/2018

Nom du signataire de l'attestation : M. DRAPIER

SOLER ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 210 400 000 €

91300 MASSY
RCS EVRY 600 274 972 APE 7112B